Gestionnaire
du Réseau de Transport d'Electricité

CR Réunion de la Commission de Fonctionnement des Interconnexions (CFAI)– 20 juin 2008

Lieu : Paris-La Défense

Participants :

- **EDF:**
Olivier Pleuvry
- **EDF Trading:**
Vincent Basle
- **Electrabel:**
B. Wynants
- **Iberdrola:**
A. Alvar-Miro
- **Endesa France**
E. Joubert
- **Atel**
Mathieu Marniquet
- **CNR**
Antoine Vidaline
- **EOS**
Bruno Gaillard

Excusé : MORGAN STANLEY

RTE :

Jean Verseille
Christine Roblin
Nicolas Sambourg
Nathalie de Lacroix-Vaubois
Khalid Abdallaoui
Cécile Viaud
Virginie Chevalier
Philippe Duc
Bruno Vintenat
Jean Pompée

Ordre du jour :

- ⇨ **Approbation du Compte Rendu de la CFAI du 25/03/2008**
- ⇨ **Point sur l'évolution du C.U.R.T.E.**
- ⇨ **Bilan opérationnel depuis le 25 mars 2008**
- ⇨ **Point sur les différentes initiatives régionales**
- ⇨ **Retour sur les Technical meetings**
- ⇨ **FTR/PTR : point d'étape**

Compte-rendu :

1°) Approbation du Compte Rendu de la CFAI du 25/03/2008

Le compte rendu est approuvé.
Ce compte rendu sera publié sur le site de RTE ainsi que les transparents présentés en séance.

2°) Point sur l'évolution du C. U. R. T.E.

Jean Verseille présente les évolutions qui ont été discutées lors du C.U.R.T.E. plénier. Elles portent en particulier sur la mise en place d'un mode de concertation plus structuré et une réflexion sur représentation des nouveaux acteurs sur le marché français.

Représentation des acteurs
Les acteurs devront adhérer au CURTE volontairement et un espace leur sera réservé sur le site web de RTE. Ils trouveront notamment les évolutions des Règles, la Documentation Technique de référence, la publication des comptes-rendu, le calendrier des réunions et le résultat des consultations organisées par RTE et validé par la commission d'accès au réseau (CAR) ou la commission marché (CAM).

Programme de travail des sous-groupes de la CAM ou de la CAR
Les commissions valideront le programme de travail qui leur sera présenté, acteurs auront la possibilité d'inscrire des sujets supplémentaires.

La CFAI va s'inscrire dans ce nouveau cadre en 2009.
Les acteurs notent ces modifications.

3°) Bilan opérationnel depuis le 25/03/2008

⇨ A propos de l'incident sur IFI :

Les acteurs notent que la capacité commerciale a été garantie par les GRT.
EDFT souligne que les actions de redispatching permettent aux GRT de garantir les capacités de manière efficace à des coûts raisonnables eu égard aux recettes des interconnections. EDFT souhaite que la fermeté des capacités soit discutée lors du prochain « stakeholder meeting » en Espagne avec les GRTs et les Régulateurs sur la base d'éléments de coût chiffrés par les GRTs.
EOS s'interroge sur le fait que les recettes des interconnexions ne soient pas dédiées à l'amélioration du réseau notamment transfrontalier. EDFT exprime l'avis que ces recettes ne devraient pas rentrer dans le champs des discussions tarifaires
RTE rappelle qu'en France, les recettes sont identifiées dans un compte spécifique et que leur affectation est discutée avec la CRE dans le cadre des discussions tarifaires, conformément à l'article 6 du règlement européen.

⇨ A propos des capacités offertes mensuellement l'été 2008 sur IFE

EDF interroge RTE sur le programme d'investissement réseau prévu dans le sud-ouest compte tenu du durcissement des conditions d'exploitation du fait de l'augmentation de la consommation du pays basque et de l'impact sur les capacités disponibles aux interconnections notamment en été.
RTE souligne que des actions de renforcement du réseau régional sont d'ores et déjà programmées mais que les congestions ne touchent pas que le réseau de grand transport.
EDFT propose que les GRTs offrent un produit annuel ou mensuel avec une option de rachat à l'horizon hebdomadaire. Ce type de produit permettrait ainsi au GRT de se couvrir contre des incertitudes météo.

EDF demande si toutes les frontières sont impactées de la même manière en cas de canicule. EOS souhaiterait savoir si les NTC publiées intègrent un scénario canicule.

RTE souligne que la frontière France-Espagne est particulièrement sensible du fait du faible nombre de moyens de production de substitution lorsque la centrale de Golfech est arrêtée. Dans le cas des autres frontières il n'y a pas lieu de prendre des mesures préventives, en cas de canicule, les GRTs réduiraient les capacités périodiques avant les Autorisations à Programmer.

4°) Point sur les différentes initiatives régionales.

SWE

EDFT demande s'il est possible d'intégrer le UIOSI (Use It Or Sell It) sur la frontière France-Espagne lors du prochain jeu de Règles et sans nécessairement attendre une initiative régionale.
RTE n'y voit pas d'objection, ce point sera sûrement abordé lors du prochain Stakeholders meeting à Madrid (24 juin 2008).

EDF demande comment s'effectuent les calculs de capacités à la frontière IFE et si ces calculs sont bien coordonnés.
RTE rappelle que chaque GRT effectue un calcul de capacité, que les résultats de ces calculs sont comparés et qu'ensuite des produits communs sont élaborés.

EDFT souligne que les acteurs n'ont aucune vision sur les évolutions Espagne-Portugal et que rien ne semble avoir évolué depuis la publication d'un draft il y a presque 1 an.
RTE n'a pas d'information complémentaire à communiquer

CWE

RTE rappelle qu'une proposition de Règles CWE va être envoyée aux régulateurs avant fin juin. Les GRTs de CWE proposeront également aux régulateurs de lancer une concertation commune, ceci n'ayant ou se faire avant l'envoi des règles car le planning est tendu.

Cette concertation pourrait se tenir en septembre2008

RTE souligne que ce jeu de Règles constitue un premier pas vers une harmonisation dans la mesure où les Pays-Bas n'ont pas encore modifié leur grid code et qu'une nouvelle étape est à prévoir en 2009.

EOS souligne que les acteurs auraient souhaité être consultés avant l'envoi du jeu de Règles aux régulateurs.

EDF demande à RTE d'expliciter ce que les GRTs entendent par harmonisation et demande à ce que l'harmonisation ne se fasse pas au détriment de l'innovation sur certaines frontières concernant en particulier la fermeté des capacités.
RTE répond que l'harmonisation n'est pas un dogme et que RTE ne s'interdit pas de faire des avancées sur certaines frontière au cas par cas.

EDFT demande quelle est la date cible pour des Règles harmonisées.
RTE répond que le planning est inchangé avec une enchère annuelle fin novembre.

Une discussion sur la nature des garanties bancaires s'engage entre les acteurs, EDF et EDFT soulignent que les garanties bancaires classiques sont adaptées aux petits acteurs alors qu'EOS estime qu'un mécanisme de compte bloqué est plus favorable.

EDFT souhaite savoir s'il convient de provisionner le compte courant à hauteur du montant acquis lors d'enchères annuelles ?
RTE indique qu'il n'est pas sûr de la réponse.
Après vérification RTE précise que la mise de fond est équivalente au montant acquis aux enchères.

CSE

RTE présente les discussions en cours sur cette région avec notamment le projet d'un opérateur unique pour les enchères.
Les acteurs demandent si les frontières nord de l'Italie sont concernées. RTE répond que c'est bien le cas, mais qu'il subsiste des interrogations sur la frontière allemande dans la mesure où le GRT allemand n'est pas présent dans les discussions.

L'ensemble des acteurs souligne qu'il serait souhaitable que CASC devienne le « service provider » unique pour l'ensemble de la plaque européenne.
RTE ne pense que qu'il n'est pas réaliste à court terme d'avoir un « Single office » unique mais que c'est envisageable à moyen terme.

EOS déclare qu'il soutiendra devant les différentes instances comme EFET ou même la Commission le projet d'un Single Office unique.

EDF souligne qu'il n'y a toujours pas de marché infra-journalier sur la frontière IFI et que les 2 GRTs sont maintenant dans l'illégalité par rapport à la feuille de route des Régulateurs. RTE en prend bonne note et fait remarquer qu'il n'y a pas de pression des Régulateurs sur ce sujet.

Les acteurs souhaitent savoir s'il y a un projet d'enchère implicite.
RTE répond que les italiens ont lancé de nombreuses études sur le sujet mais qu'il faut que la structure du marché italien évolue fortement avant un éventuel coupling.
EOS souligne que l'on pourrait envisager un coupling avec la zone nord de l'Italie dans un premier temps.

EDF s'interroge sur les raisons de la publication des noms des acteurs ayant acquis des capacités aux enchères sur cette frontière. RTE répond qu'il s'agit d'une obligation légale du coté italien et que cela améliore notablement les transferts comme le montrent le nombre de transferts réalisés sur cette frontière.
EOS et ATEL soulignent qu'il faudrait sans doute envisager de le faire sur l'ensemble des frontières car à terme cela semble inévitable et de plus en Espagne, il est facile avec les données REE et OMEL de reconstituer les acteurs sur l'interconnexion.

L'ensemble des acteurs présents s'accorde sur le fait de publier les noms des acteurs ayant acquis de la capacité aux enchères.

IFA

RTE rappelle qu'un « forum User » est programmé mi-juillet 2008 et invite les membres de la CFAI à y participer. Lors de ce forum seront débattus les impacts SI pour les utilisateurs.

RTE confirme à Electrabel que les produits mis en vente aux enchères J-1 seront semblables à ceux mis sur les autres frontières, à savoir des produits horaires.
EOS pose la question de la fermeté des capacités sur cette frontière.

RTE répond que pour assurer la fermeté des capacités il faut pouvoir mettre en place du counter trading, ce qui n'est pas possible à l'heure actuelle sans accès au marché d'ajustement. La référence de prix pourrait alors être le prix d'achat mais en aucun cas le spread faute de prix spot

5°) CWE couplage de marchés : retour sur les Technical meetings

RTE annonce que les résultats de la consultation seront publiés fin juin.

EDF souligne qu'il lui semble qu'il y a un risque d'incohérence entre les différents modèles de couplage de marché CWE et Nordique et que le séquencement avec les marchés adjacents pourrait créer des flux anormaux.

EOS en tant que trader souhaiterait que les GRTs décrivent de manière exhaustive les risques associés au mécanisme d'intégration des marchés adjacents et notamment l'incidence sur le volume de coupling et la fermeté des capacités aux interconnexions.

EDF interroge RTE sur les tests prévus pour valider le modèle « flow based » et la mise à disposition des résultats de ces tests.
RTE répond que :

- l'analyse exhaustive des risques d'interface entre CWE et les marchés adjacents sera mise à la disposition des acteurs
- des tests d'endurance sont en cours sur une année de données. Des premiers résultats pourraient être communiqués dans le cadre du PLEF de septembre.

EDFT souhaite savoir si des premières tendances se dessinent et rappelle que pour le marché le modèle « flow based » est très complexe. Les acteurs souhaitent donc comprendre précisément où se situe la valeur ajoutée de ce modèle par rapport à l'ATC et ce d'autant plus qu'il faudra gérer le risque de discontinuité lors du passage de l'ATC au « flow based » modèle.
EDF demande si les GRTs ont envisagé un coupling ATC en mode dégradé à court terme si les analyses se révèlent insuffisantes.
RTE répond que les GRTs se concentrent sur les tests qui permettront de déterminer si le modèle « flow based » est suffisamment robuste et le cas échéant, il pourrait y avoir un market coupling avec des ATC de manière transitoire.

6°) FTR/PTR

Les acteurs sont satisfaits de la définition des FTR présentée dans le document de synthèse.
EDFT souligne qu'EFET ne souhaite pas un modèle du type Nord Pool, ce qui bien le cas.

Deux questions restent en suspend :
- la fermeté des FTR
- l'impact de la directive MIFI.

EFET examine cette dernière question, un « position paper » doit paraître en septembre 2008.

Le document de la CFAI pourrait alors être consolidé au « position paper » de l'EFET puis envoyé aux régulateurs ainsi qu'à la Commission Européenne.

ATEL pose la question de savoir qui commercialisera à terme ce type de produit. Un échange entre les acteurs montre que de nombreuses options sont ouvertes : bourses, GRTs, Brokers… ; mais que dans tous les cas les GRT doivent définir le volume des FTR émis.

Prochaine session de la CFAI : le vendredi 17 octobre 2008 10h30 à 12h30 à la Tour Initiale